



Transformer compte joint en compte individuel

Par VeroCC

Bonjour,

Mon père étant décédé, le notaire de ma mère me demande de signer l'autorisation de transformer leurs comptes joints en comptes individuels au nom de ma mère.

Est-ce normal?

Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour
Avez-vous des droits sur ces comptes ?

Par VeroCC

Merci pour votre réponse.

En fait je n'en sais rien.
Mes parents ne me parlent plus depuis longtemps.

Ils étaient mariés sous le régime de la communauté. Est-ce que ça vous aide pour me répondre?

Par yapasdequoi

C'est le notaire qui peut vous répondre.
Sinon il y a plusieurs types de communauté... et un éventuel testament et/ou donation entre époux.
Bref impossible sans plus de précisions.

Par VeroCC

Le notaire précise que le régime matrimonial est la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, que ce régime n'a pas fait objet de modification et qu'il n'y a pas de disposition testamentaire.
Est-ce que ça vous aide pour me répondre?

Par yapasdequoi

Pas plus.
Les comptes joints contiennent des liquidités qui sont réputés appartenir pour moitié à chacun.
Donc la moitié du solde reste propriété de votre mère, l'autre moitié entre dans la succession.
Ensuite votre mère peut choisir 1/4 en pleine propriété ou bien l'usufruit sur la totalité : qu'a-t-elle choisi ?

Mais tout ceci n'a aucune importance pour le changement de titulaire du compte joint.